



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 FEVRIER 2020**

Le six février deux mille vingt à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard COVAREL, Maire.

Date de la convocation : 03 février 2020

PRESENTS : Fernand AUGERT, Christelle BATAILLER, Béatrice CARQUEVILLE, Bernard COVAREL, Grégory DI FEDE, Pascal DOMPNIER, Nicolas LAMBERT, Nathalie RONCO, Sébastien ROSSAT, Françoise ROL.

Excusés : Frédéric DUPUIS (procuration à Christelle BATAILLER) et Stéphane TRUCHET (procuration à Bernard COVAREL)

NOMBRE DE MEMBRES :

⇒ Afférents au conseil municipal : 12

⇒ En exercice : 12 - Présents : 10 - Votants : 12 - Procurations : 2

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie RONCO

Avant d'ouvrir la séance du conseil municipal, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Olivier PERRI, représentant de la société RJO. Conformément au permis de construire accordé le 24 avril 2017, Monsieur Olivier PERRI sollicite la rétrocession de la voirie desservant la copropriété de la résidence l'Odyssée.

Monsieur Pascal DOMPNIER informe Monsieur Olivier PERRI que cette demande arrive après la construction et par conséquent, ces voiries ne pourront pas disposer de toutes les installations d'une voirie communale classique. Il alerte également sur la question du déneigement.

Monsieur Olivier PERRI indique que la copropriété a été informée de ces deux points.

Le sujet de cette rétrocession sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2019.

Vote : à l'unanimité

1. Budget primitif 2020 / Commune

Présentation de M. Denis CHAPPELLAZ du cabinet COM2C

Le budget est ouvert pour l'exercice 2020 et sera suivi dans le cadre de l'instruction comptable M14 en TTC.

Section de Fonctionnement (montant en euros)

Dépenses

011 Charges à caractère général	1 386 339.00 €
012 Charges de personnel	817 500.00 €
014 Atténuation de charges	160 000.00 €
65 Autres charges de gestion courante	1 092 448.00 €
66 Charges financières	125 600.00 €
67 charges exceptionnelles	2.000 €
042 opérations d'ordre budgétaire	17 337.00 €
023 virements à la section d'investissement	418 386.00 €
Total	4 019 610.00 €

Recettes

002 Excédent antérieur reporté	0 €
013 Atténuations de charges	10 000.00 €
70 Produits de service	473 100.00 €
73 Impôts et taxes	3 289 715.00 €
74 Dotations et participations	199 300.00 €
75 Autres produits gestion courante	45 495.00 €
77 Produits exceptionnels	2 000.00 €
Total	4 019 610.00 €

Section d'investissement

Dépenses

10 Dotations fonds divers	68 400.00 €
13 Subvention investissement	0 €
16 Remboursements d'emprunts	463 672.00 €
20 Immobilisations incorporelles	234 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	146 770.00 €
23 Immobilisations en cours	100 000.00 €
Opérations d'équipement	1 170 916.00
040 opérations d'ordre	0 €
001 solde exécution reporté	0 €
Total	2 183 758.00 €

Recettes

021 Virement section fonctionnement	418 386.00
040 opérations d'ordre	17 337.00 €
10 Dotations	180 000.00 €
Recettes d'équipement	1 568 035.00 €
1068 affectations résultat	0 €
23 immobilisations en cours	0 €
Total	2 183 758.00 €

Le budget est présenté en équilibre en dépenses et recettes en section de fonctionnement et d'investissement

Le conseil municipal approuve le budget primitif, tel qu'il ressort du document budgétaire joint à la présente délibération, élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire M14.

Vote : à l'unanimité

2. Budget primitif 2020 / Cinéma

Présentation de M. Denis CHAPPELLAZ du cabinet COM2C

Le budget est ouvert pour l'exercice 2020 et sera suivi dans le cadre de l'instruction comptable M14 en TTC.

Section de Fonctionnement (montant en euros)

Dépenses

011 Charges à caractère général	43 088.00
012 Charges de personnel	27 000.00
65 Autres charges gestion courante	800.00
66 Charges financières	100.00
Total	70 988.00

Recettes

70 Produits de service	55 000.00
73 impôts et taxes	350.00
74 dotations et participations	15 638.00
Total	70 988.00

Section d'investissement

Dépenses

21 Immobilisations corporelles	0
Total	0

Recettes

TOTAL	0
-------	---

Le budget est présenté en équilibre en dépenses et recettes en section de fonctionnement et d'investissement

Le conseil municipal approuve le budget primitif, tel qu'il ressort du document budgétaire joint à la présente délibération, élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire M14 ;

Vote : à l'unanimité

3. Suivi de l'affaire Laurent

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la collectivité est toujours en contentieux avec Mesdames LAURENT concernant l'aménagement du Chemin des Georges.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de donner pouvoir à un avocat pour représenter la Commune. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Désigne la SELARL CABINET BALESTAS, domiciliée 6 place Robert SCHUMAN à 38000 GRENOBLE pour défendre la commune suite à l'action engagée par les consorts LAURENT devant le Tribunal Judiciaire d'Albertville.

Désigne la SCP CHEVASSUS – COLLOMB pour assurer la postulation devant le Tribunal Judiciaire d'Albertville.

Autorise le Maire à effectuer toute les démarches relatives à cette opération

Vote : à l'unanimité

4. Suivi de l'affaire « La Cascade »

La commune de Villarembert-Le Corbier et la SARL « La Cascade » sollicite la commune de Fontcouverte-La Toussuire, propriétaire du terrain concerné par le permis d'aménager, de se joindre à eux pour appuyer la procédure en appel.

L'Assemblée après avoir délibéré REFUSE le recours en intervention pour le soutien de l'appel du jugement entre la société La Cascade et M. GUERRA et MME CUBRI.

Vote : Contre : 6

Abstentions : 2

Pour : 4

5. Procédure d'acquisition d'un bien sans maître :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire du bien ci-dessous cadastré est décédé il y a plus de trente ans sans laisser d'héritier :

Section	Numéro	Nature	Lieudit	Contenance	Propriétaire
E	1338	Lande	La Gravière	Oha 11a 35ca	M. Charles BOUTTAZ feu Saturnin Né le 28/05/1885 à Fontcouverte et décédé le 29/08/1914 à Saint Benoît la Chipotte

Monsieur le Maire précise qu'il a par ailleurs obtenu des services cadastraux et hypothécaires l'assurance que le dernier propriétaire est bien celui indiqué au tableau ci-dessus.

Les services du Domaine ont confirmé que l'Etat n'est pas entré en possession de ce bien.

Cet immeuble revient à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'acquisition de plein droit des biens sus-énoncés selon les articles 713 du Code Civil et L1123-2 du CGPPP.

Vote : à l'unanimité

6. Demande d'autorisation de travaux pour la SOREMET

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de travaux de la Société des Remontées Mécaniques de La Toussuire (SOREMET) :

Dans le cadre de l'amélioration du domaine skiable et selon la délégation de service public en cours, la SOREMET prévoit la réalisation de travaux durant l'intersaison 2020 :

- Neige de culture du départ de la piste Combe de l'Abbesse jusqu'au raccordement avec l'existant et agrandissement du début de la piste Combe de l'Abbesse,
- Installation de barrières à neige sur la partie haute de la piste du renard,
- Amélioration des flux à l'arrivée du TSF liaison et en direction du secteur Comborcière,
- Continuité des aménagements sur la zone Snowpy Mountain : espace détente et espace ludique,
- Neige de culture sur la partie intermédiaire et la partie finale de la piste l'Escargot,
- Agrandissement de la retenue d'altitude Eriscal 1,
- Piste ludique sur la piste La Flèche.

Les propriétaires des parcelles concernées doivent autoriser les travaux et la création d'une servitude sur l'emprise des travaux réalisés. Le terrain sera remis en état.

La commune est concernée par les parcelles suivantes :

- Parcelle n°658 section A secteur Plan de la Guerre,
- Parcelle n°672 et n°673 section A secteur Côte du Bois,
- Parcelles achetées par la commune de la construction de la retenue d'altitude Eriscal 1,
- Parcelle n°668 section AB secteur Crêt Ravière.

L'Assemblée après avoir délibéré :

Autorise les travaux sur les parcelles concernées et la création d'une servitude sur l'emprise des travaux réalisés.

Autorise le Maire à effectuer toute les démarches relatives à cette opération.

Vote : à l'unanimité

7. Rapport d'inspection de l'ancienne décharge du Rafour et projet d'arrêté préfectoral complémentaire.

Monsieur le Maire fait lecture du rapport de contrôle du « diagnostic de la qualité environnementale des milieux » (diagnostic réalisé par le bureau d'étude AMETEN) de l'ancienne décharge sauvage du Rafour et du projet d'arrêté préfectoral complémentaire proposé par l'inspecteur de l'Environnement de la DREAL.

Ce rapport de contrôle apporte des préconisations supplémentaires au diagnostic du bureau d'étude AMETEN concernant les conclusions et recommandations des mesures de remise en état du site.

Le projet d'arrêté préfectoral complémentaire liste les éléments à apporter avant le 1^{er} juin 2020 par la commune, soit :

- Les résultats d'analyses de la campagne complémentaires de surveillance des eaux du Rafour,

- L'étude géotechnique de la stabilité du dépôt sur la partie ouest,
- Le diagnostic et les mesures de gestion de la zone secondaire,
- Le dossier « projet » finalisé des travaux de remise en état de l'ensemble du site, incluant la dimension géotechnique,
- Le calendrier des travaux, visant un achèvement le 15/11/2020.

Pas de vote.

8. Office National des Forêts, préconisations et réglementation du domaine forestier :

Monsieur le Maire fait part des obligations règlementaires de la commune concernant le domaine forestier et présente le projet de demande d'application du régime forestier sur les parcelles situées sur le territoire communal.

Les parcelles proposées présentent des peuplements forestiers qui pourront être valorisés par l'application d'une sylviculture adaptée aux stations forestières et aux autres enjeux de ces parcelles.

Le conseil accepte de confier ces parcelles à la gestion de l'ONF.

Vote : à l'unanimité

9. Levée de la zone réservée n°21

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de Monsieur PAJEAN, propriétaire de la parcelle AD46 frappée de l'emplacement réservé 21, demandant la levée de cette réserve.

A la suite des échanges de Monsieur PAJEAN avec la société SOREMET, délégataire de l'exploitation du domaine skiable de la Toussuire, représentée par son Directeur Général Monsieur Laurent DELEGLISE, il apparait que l'abandon de la construction du TSF des Plans, permet la levée de l'emplacement réservé n°21 de la parcelle AD46, appartenant à Monsieur PAJEAN.

Le conseil municipal valide la levée de l'emplacement réservée n°21.

Vote : à l'unanimité

10. Rythmes scolaires

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le maintien de l'organisation scolaire, avec les horaires actuels et la semaine de 4 jours.

Madame Christelle BATAILLER, vice-présidente de la commission communale des écoles, rappelle que lors de sa séance du 7 juin 2017 le Conseil Municipal a fait le choix de revenir à la semaine de 4 jours et qu'il est désormais nécessaire de délibérer sur le sujet.

En effet, La direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Savoie nous informe que l'article D521-12 du code de l'éducation, relatif à l'organisation du temps scolaire, prévoit que « cette disposition ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans »

Les conseils d'écoles se sont réunis le 30 janvier 2020 pour La Toussuire et le 3 février 2020 pour Fontcouverte, ils sont favorables au maintien de cette organisation à 4 jours de 6h avec une journée sans classe le mercredi.

Soit :

Ecole de Fontcouverte :

Lundi : 8h30/11h30 – 13h30/16h30
Mardi : 8h30/11h30 – 13h30/16h30
Jeudi : 8h30/11h30 – 13h30/16h30
Vendredi : 8h30/11h30 – 13h30/16h30

Ecole de La Toussuire :

Lundi : 9h00/12h00 – 14h00/17h00
Mardi : 9h00/12h00 – 14h00/17h00
Jeudi : 9h00/12h00 – 14h00/17h00
Vendredi : 9h00/12h00 – 14h00/17h00

Ces horaires tiennent compte de la continuité dans l'organisation des transports scolaires entre les deux écoles de la commune et les trajets des enfants domiciliés sur Villarembert-Le Corbier.

Vote : à l'unanimité

11. Evaluation de la création d'un CIAS

Monsieur le Maire expose qu'au terme de l'article 1609 Nonies du Code général des impôts, il est créé entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale soumis au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique et ses communes membres une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette commission pour la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan a été créée par délibération en date du 18 janvier 2017.

Dans sa séance du 20 juin 2017, la CLECT a désigné Monsieur Dominique JACON Président et Monsieur Marc TOURNABIEN Vice-président.

Monsieur le Maire indique que la CLECT s'est réunie le 23 janvier 2020 et a adopté son rapport définitif concernant l'évaluation des transferts de charges dans le cadre de la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Monsieur le Maire précise par ailleurs avoir été destinataire de ce rapport adressé par Monsieur le Président de la CLECT.

Vote : Pour : 10 Abstentions : 2

Pour mémoire, le Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS) est créé depuis le 1^{er} janvier 2020.

La création de ce CIAS permet aux communes du territoire de la 3CMA de disposer des aides et services de cette nouvelle structure.

Chaque commune peut conserver son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour les domaines d'attribution non exercés par le CIAS. La commune de Fontcouverte-La Toussuire a fait le choix de conserver la gestion et l'aide à la cantine scolaire, l'accueil périscolaire, l'aide à la téléalarme et l'organisation du repas des aînés ruraux.

12. Travaux Hameau de Charvin

Monsieur le Maire explique que le mur d'enceinte du cimetière doit être consolidé, ainsi que la structure de la petite chapelle. L'accès étant très difficile, les devis doivent prendre en compte un acheminement des matériaux par hélicoptage. Ils s'élèvent à 34 947.00€ pour le cimetière, 4 264.00€ pour la chapelle.

L'ensemble du Conseil Municipal est satisfait des deux devis proposés.

Questions diverses

Jardin d'enfant de l'Ecole de Ski Internationale (ESI)

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour la vente du terrain. Il sera nécessaire d'attendre le printemps pour mesurer le terrain. Une convention sera élaborée afin de déterminer l'occupation du terrain pour les activités de la saison d'été.

Maurienn'Roses

La parole est donnée à Madame Florence BONNEL qui expose son projet de participation au rallye solidaire « Le trophée Roses des Sables » du 13 au 25 octobre 2020 au Maroc. Ce projet solidaire prévoit la distribution de matériel médical, scolaire et d'hygiène aux associations « Les enfants du désert » et « La Croix Rouge » ainsi qu'une sensibilisation au sujet du cancer du sein.

Madame Florence BONNEL présente le budget prévisionnel du projet et sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention à l'association « Maurienn'Roses ».

Monsieur le Maire précise que les demandes de subvention seront analysées lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Séance levée à 20h20

Le Maire,
Bernard COVAREL

